Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 décembre 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-12-346 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tous les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Rés. 2019-12-347 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020

8. A) Embauche d'un préposé aux travaux publics à temps plein en remplacement
   B) Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour.
   C) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant) et Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier

et glissade (Samedi et dimanche après-midi: retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant)
D) Programmation de la 3e semaine de vacances de Danny Dionne
E) Demande pour le poste de préposé aux travaux publics à temps plein de Sylvain Magnan et Normand Boutet
F) Demande de congé sans solde de Sylvain Magnan

9. Fourniture et location de conteneurs au garage municipal.

10. A) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2020
B) Adoption de l'entente pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement 2020
C) Adoption des prévisions budgétaires et la cotisation 2020 pour le service de transport adapté.

11. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.

12. Demande d'appui de la MRC du Haut Saint-François pour la demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

13. Demande du comité Sainte-Thècle – village vert pour faciliter l'utilisation de vaisselle lavable et la récupération des matières recyclables à la salle Aubin

14. Étude environnementale phase I pour les sols contaminés de la rue Notre-Dame

15. Achat de nouveaux ordinateurs pour le bureau municipal

16. Publicité dans l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune

17. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 369-2020 modifiant les règlements numéros 82-95, 91-96 et 324-2015 concernant les animaux

18. Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

19. Demande d'appui auprès de la CPTAQ de monsieur Alain Cloutier

20. Approbation des dépenses pour le programme d'aide à la voirie locale

21. Fin de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Lac-aux-Sables pour la collecte des matières résiduelles

22. Achat du 271-275, rue Masson pour l'aménagement d'un parc et d'un stationnement

23. Demande d'aide financière pour la mise en place de conduites d'égout sanitaire et la réhabilitation des conduites d'égout pluvial et de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour des travaux à réaliser en collaboration avec le Ministère des Transports

24. Politique familiale de la MRC de Mékinac

25. Questions de l'assistance

26. Affaires nouvelles :

    a) Soumission d'André Germain pour la fabrication d'îlots de récupération en bois

27. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-348 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance novembre 2019

Ministère des Transports du Québec.
Le MTQ nous informe que des montants de 129 610 $ et 54 400$ seront déposé à notre compte. Ces montants correspondent au versement pour le Programme de Réseau Routier Local et l'autre pour le Transport Adapté.

Association des riverains pour la protection du Lac Croche
L'ARPLC nous informe de son nouveau dépliant intitulé *Trousse informative du propriétaire-riverain du Lac Croche de Sainte-Thècle.* Cette trousse a pour but d'informer les résidents en bordure du Lac Croche de la règlementation et des normes de construction en bordure de la bande riverain.

Brandt
La compagne Brandt est fière de nous annoncer qu'il a acheté la compagnie Nortrax le 28 octobre dernier.

Canadian National

Le CN nous informe de la nouvelle règlementation sur les passages à niveau dont la nouvelle exigence visant à renforcer la sécurité aux passages à niveau d'ici le 28 novembre 2021. De plus, Le CN nous informe qu'une rencontre est prévu avec nous pour discuter des résultats de nos propre évaluation et coordonner les travaux requis afin de se conformer au règlement d'ici le 28 novembre 2021.

Chambre de Commerce de Mekinac
La CCM nous envoie son nouvel enseigne ainsi qu'une électrostatique afin de l'afficher fièrement.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous informe du dossier 4 757 699. La propriétaire doit se conformer aux exigences de la CPTAQ et enlever tout ce qui est non agricole car elle ne peut l'utiliser à une fin autre qu'agricole.

Commission Scolaire de l'Énergie
La CSE nous envoie le plan triennal de répartition et de destination des immeubles-2020-2021 à 2022-2023. Pour l'école Masson une diminution d'élève de 3% annuel pour les trois prochaines années.

Fédération Québécoise des Municipalités
La FQM nous informe qu'elle a accepté le nouveau règlement du ministre de la sécurité publique qui rend désormais possible la prévisibilité des sommes payables par les municipalités pour le service de la SQ. On peut constater que la comparaison avec le règlement actuelle selon la facture totale prévue pour 2020 359M$ et avec le nouveau règlement 336M$. un écart de 23M$.

Fédération de l'UPA de la Mauricie
UPA nous envoie la résolution sur l'entretien des cours d'eau.

Priorité StraTJ
PSTJ nous envoie le Plan de mesures d'urgence / Plan municipal de sécurité civile. Celui-ci comprend les procédures d'évacuation et confinement.

Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie
La RGMRM nous informe la redistribution de la compensation pour la collecte sélective. Le montant net de notre quote part s'élève à 37 295$ pour l'année 2019.

Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation
La SQRI nous informe que le Québec célébrera la 17e Semaine québécoise des rencontres interculturelles. Il nous demande de célébrer en exposant l'affiche qu'elle a envoyée.

<u>Rés. 2019-12-350 : Approbation des comptes de novembre 2019</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre au montant de 428 971,14$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Michel Rheault nous parle de l'odeur de propane qu'il a senti sur le chemin Saint-Michel Nord et nous demande si les citoyens doivent faire une déclaration lorsqu'ils ont des bonbonnes de propane d'un certain volume.

Madame Diane Larose nous informe que le trottoir n'était pas déneigé vers 9h30 en face de la Quincaillerie Lafrance et a fait une chute sur le bordage en bord de rue.

Rés. 2019-12-351 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures et une fois le mardi**

- 13 janvier **(2ème lundi)**
- 2 mars
- 4 mai
- 6 juillet
- 8 septembre **(mardi)**
- 2 novembre
- 3 février
- 6 avril
- 1er juin
- 10 août **(2ème lundi)**
- 5 octobre
- 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-352: Remplaçant pour le poste de préposé aux travaux publics à temps plein pendant un congé de maladie

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Vallée, préposé aux travaux publics à temps plein, est absent pour une durée indéterminée pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT que les préposés aux travaux publics saisonniers sont mis à pied temporairement à compter du 30 novembre 2019 et du 7 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir un préposé aux travaux publics à temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affiche le poste de remplacement pour le préposé aux travaux publics à temps plein et octroie le poste à l'employé ayant le plus d'ancienneté qui aura appliqué sur le poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-353 : Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour

CONSIDÉRANT l'annexe B+ de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant la période de travail hivernal – préposé travaux public;

CONSIDÉRANT l'annexe B+ de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé aux travaux publics est octroyé par ancienneté.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Demande le retour au travail du préposé aux travaux publics qui est en mise à pied temporaire et qui a le plus d'ancienneté, pour la période de travail hivernale 2019-2020 selon l'annexe «B» de la convention collective. Le préposé aux travaux publics effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (32 heures par semaine).

- Mandate Valérie Fiset, directrice générale, et/ou Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement du préposé aux travaux publics pour la période hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-354 : Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et

le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de la patinoire, les samedis, dimanches et les jours de congé ainsi que du sentier de glace et de la glissade, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT que cette lettre d'entente autorise la municipalité à embaucher des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affiche le poste de surveillant à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-355 : Programmation de la 3e semaine de vacances de Danny Dionne

CONSIDÉRANT que selon la convention collective, monsieur Danny Dionne, chauffeur-opérateur de camion à déchets, a droit à 3 semaines de vacances par année,

CONSIDÉRANT qu'il a présentement deux semaines de vacances de prises;

CONSIDÉRANT qu'il désire programmer sa 3e semaine de vacances pour la semaine du 15 au 21 décembre, soit en dehors de la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la programmation de la troisième semaine de vacances de Danny Dionne pour la semaine du 15 au 21 décembre 2019.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-356 : Demande pour le poste de préposé aux travaux publics à temps plein de Sylvain Magnan et Normand Boutet

CONSIDÉRANT la demande de messieurs Sylvain Magnan et Normand Boutet pour l'alternance à chaque semaine du poste de préposé aux travaux publics à temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas la demande de Sylvain Magnan et Normand Boutet pour alterner leurs semaines à tour de rôle pour le poste de préposé aux travaux publics à temps plein.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-357 : Demande de congé sans solde de Sylvain Magnan

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Sylvain Magnan pour obtenir un congé sans solde les mercredis, au besoin, dans l'éventualité où il travaillerait au poste de préposé aux travaux publics pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT le manque de main d'œuvre pour la période hivernale (vacances et congé de maladie à remplacer);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas cette année la demande de congé sans solde de Sylvain Magnan pour le mercredi soir puisqu'il y a un manque de main d'œuvre cet hiver.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-358 : Fourniture et location de conteneurs au garage municipal

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une valeur de moins de 25 000$ et que les conteneurs de 40 verges de Transport J.Y. Martel inc. sont déjà en place;

CONSIDÉRANT que Transport J.Y. Martel inc. n'augmente pas son prix pour le contrat à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 205,00 $ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur, incluant la fourniture et la location de ce conteneur à déchets au garage municipal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-359 : Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2020

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2020 dévolue à notre municipalité comme suit :

- Administration :	29 086 $
- Transport :	3 345 $
- Hygiène du milieu (récupération) :	102 013 $
- A.D.A. :	8 506 $
- Ingénierie :	2 500 $
- Développement économique :	9 499 $
- Culture :	31 $
- Évaluation :	69 627 $

TOTAL DE LA QUOTE-PART 2020 : 224 607 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-360 : Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente de service avec la MRC de Mékinac pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous demande d'entériner le budget de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve le budget pour l'année 2020 au montant de 41 271 $ plus les frais de déplacement concernant l'entente pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement par la MRC de Mékinac à notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-361 : Mandat à la Corporation de Transport Adapté Mékinac et Adhésion pour l'année 2020

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2020.

- Adopte les prévisions budgétaires 2020 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 161 831,44 $.

- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2020 de 8 175,62 $ payable le 1er janvier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-362: Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 2 décembre 2019 représentant une somme de 123 680,48 $;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 1er

mai, le 1er août, le 1er octobre et le 1er novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 $ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2019.

La liste est disponible au bureau municipal pour consultation

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-363: Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

a) La capacité de payer des municipalités;
b) L'accès difficile aux programmes existants;
c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);
- participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

a) La capacité de payer des municipalités;
b) L'accès difficile aux programmes existants;
c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
d) La pérennité des infrastructures.

- adresse cette demande au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée de Champlain, Madame Sonia Lebel, de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires

- autorise Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-364: Demande du comité Sainte-Thècle – village vert pour faciliter l'utilisation de vaisselle lavable et la récupération des matières recyclables à la salle Aubin

CONSIDÉRANT les demandes du comité Sainte-Thècle – village vert pour faciliter l'utilisation de vaisselle lavable et la récupération des matières recyclables à la salle Aubin;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de vaisselle lavable impliquerait des investissements à évaluer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de faciliter la récupération des matières recyclables à la salle Aubin en installant de nouveaux bacs de récupération et effectuera une étude de faisabilité ainsi qu'un estimé des coûts pour installer des équipements pour faciliter l'utilisation de vaisselle lavable à la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-365: Étude environnementale phase I pour les sols contaminés des travaux prévus sur la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que les forages effectués sur la rue Notre-Dame ont révélé des sols contaminés;

CONSIDÉRANT qu'une étude environnementale de phase I se révèle nécessaire pour évaluer la quantité de sol contaminé qui seront excavés;

CONSIDÉRANT l'offre de FNX Innov au montant de 2 500$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate la firme FNX Innov pour procéder à l'étude environnementale phase I pour évaluer les sols contaminés des travaux prévus sur la rue Notre-Dame au coût de 2 500$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-366: Achat de nouveaux ordinateurs pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale doit avoir des ordinateurs supportant Windows 10;

CONSIDÉRANT que les ordinateurs du bureau municipal peuvent supporter ce système d'exploitation;

CONSIDÉRANT que les ordinateurs du bureau municipal sont davantage utilisés que ceux de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la soumission de Microgest Informatique au montant de 3 973,91$ pour la fourniture de 4 nouveaux ordinateurs

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète quatre ordinateurs de Microgest Informatique au montant de 3 973,91$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-367: Publicité dans l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune

CONSIDÉRANT la demande de Jérémy Lavoie, étudiant de Sainte-Thècle, de prendre une publicité dans l'album de finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de ½ page au coût de 100$ dans l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 369-2020

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 369-2020 modifiant les règlements numéros 82-95, 91-96 et 324-2015 concernant les animaux;
- dépose le projet du règlement numéro 369-2020 intitulé Règlement 369-2020 modifiant les règlements numéros 82-95, 91-96 et 324-2015 concernant les animaux.

Rés. 2019-12-368 : Programmation de travaux pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-369: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de monsieur Alain Cloutier

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Cloutier désire vendre le lot 4 756 328 et conserver le lot 4 444 633;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Alain Cloutier auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir aliéner le lot 4 756 328 afin de le vendre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-370 : Adoption des dépenses pour la subvention accordée pour le programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT que une aide financière de 20 000 $ a été accordée à la Municipalité de Sainte-Thècle par le Ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale pour l'amélioration du chemin Saint-Michel Nord, de la route Charest et de la place Optimiste tel qu'indiqué dans la lettre du 9 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration de ces voies de circulation s'élèvent à 100 543,66 $ et que les travaux sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Michel Nord, la route Charest et la place Optimiste pour le montant subventionné de 20 000 $, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dans le chemin Saint-Michel Nord, la route Charest et la place Optimiste dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-371 : Fin de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Lac-aux-Sables pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a signé une entente pour la collecte des matières résiduelles avec la Municipalité de Lac-aux-Sables dont le terme

initial vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente se renouvellera automatiquement pour une période de 3 ans à moins que l'une des municipalités n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre municipalité de son intention d'y mettre fin au moins six mois avant l'expiration du terme initial;

CONSIDÉRANT que le camion doit être remplacé si l'entente se poursuit au-delà du 31 décembre 2020, car il a trop besoin de réparations;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du troisième bac (bac brun) est prévue pour le 1er janvier 2022 et que cela diminuera le nombre de collectes par année des matières résiduelles de 37 à 26 collectes;

CONSIDÉRANT qu'il ne serait plus rentable d'avoir un camion pour uniquement 26 collectes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle informe la Municipalité de Lac-aux-Sables qu'il souhaite mettre fin à l'entente actuelle sur la collecte des matières résiduelles à compter du 31 décembre 2020 et qu'il évaluera toute offre faite par la Municipalité de Lac-aux-Sables concernant la collecte des matières résiduelles

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-372 : Achat du 271-275, rue Masson pour l'aménagement d'un parc et d'un stationnement

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète l'immeuble situé au 271-275, rue Masson à Sainte-Thècle au coût de 4 300$ aux Café Aux Cinq Soeurs et émettra un reçu pour fin de donation au montant de 4 300$, soit la valeur du terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-373 : Demande d'aide financière pour la mise en place de conduites d'égout sanitaire et la réhabilitation des conduites d'égout pluvial et de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour des travaux à réaliser en collaboration avec le Ministère des Transports

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-374 : Adoption de la politique familiale de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est devenue «MRC Amie des enfants (MAE)» le 11 mai dernier;
CONSIDÉRANT qu'il y avait obligation de revoir la politique familiale adoptée en 2010 afin de l'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux modèles de familles d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte la politique familiale, telle que présenté, ayant pour mission de fournir aux élus, aux décideurs, aux acteurs du développement de Mékinac, un guide, un cadre de référence sur des sujets et actions susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles et qui vise à :

- Maintenir et développer le réflexe famille dans toutes les prises de décisions municipales et organisationnelle;
- Maintenir, adapter et améliorer la qualité des services municipaux s'adressant aux familles;
- Favoriser les relations avec les familles, ainsi qu'avec la municipalité et ses services;
- Offrir un milieu de vie sécuritaire, où il fait bon vivre pour les familles;
- Encourager les initiatives provenant du milieu et qui sont orientés vers la famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Marcel Bacon nous demande pourquoi nous ne pourrions pas ramasser le bac brun avec notre camion à déchets.

Monsieur Yvon Bourassa, maire du Lac-aux-Sables, demande pourquoi la municipalité de Sainte-Thècle désire mettre fin à l'entente intermunicipale pour la collecte des ordures.

Monsieur Danny Dionne demande si une alternative a été pensée pour la collecte des 1100 litres.

Affaires nouvelles :

Rés. 2019-12-375 : Soumission de André Germain pour la fabrication d'îlots de récupération en bois

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission d'André Germain pour la fabrication de 3 îlots de récupération en bois à 260$ chaque.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-376 : Levée de la séance

À 20 heures 42 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANINEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 décembre 2019, à 20 heures 45 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:
Monsieur Jean-François Couture, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Madame Julie Bertrand, conseillère
Madame Caroline Poisson, conseillère
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-12-377 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures 45 minutes afin d'adopter les prévisions budgétaires 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 ainsi que leur mode de diffusion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-378 : Prévisions budgétaires 2020

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RECETTES

TAXES	**BUDGET 2019**	**BUDGET 2020**
Taxe foncière générale	1 400 099 $	1 444 826 $
Taxe spéciale - Sécurité publique	173 577 $	180 000 $
Taxe spéciale - Réforme Ryan (Voirie)	324 009 $	327 307 $
TOTAL	**1 897 685 $**	**1 952 133 $**

COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX		
Service d'eau	91 300$	91 871 $
Service d'égout	85 500 $	85 702 $
Service d'enlèvement des ordures	234 640 $	224 369 $
Service de la récupération	52 850 $	73 670 $
Déneigement chemin Joseph St-Amant	17 200 $	17 200 $
Taxe spéciale – rue Charles-Audy	5 404 $	5 691$
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Sud	603 $	690 $
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Nord	1 436 $	1 695 $
Taxe spéciale – Rue Pierre-Ayotte	4 614 $	4 506 $
Taxe spéciale – Aqueduc 4e avenue Sud	1 098 $	1 057 $
Vidange des boues de fosses septiques	55 000 $	60 000 $
TOTAL	**549 645 $**	**566 451 $**
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
Foyer de Sainte-Thècle	30 000 $	30 000 $
École primaire Masson	24 000 $	24 000 $
Compensation pour les terres publiques	36 784 $	39 281 $
Bureau de poste	1 130 $	1 130 $
Autres	0 $	21 249 $
TOTAL	**91 914 $**	**115 660 $**
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES		
Protection incendie	43 200 $	11 219 $
Réseau routier	20 000 $	35 200 $
Eau potable (Lac-aux-Sables)	16 000 $	16 000 $
Collecte des ordures au Lac-Aux-Sables	55 000 $	60 000 $
Matières résiduelles (récupération)	30 000 $	35 000 $
Permis de construction/brûlage	7 100 $	7 000 $
Droits de mutations immobilières	40 000 $	45 000 $
Exploitant carrière et sablière	10 000 $	15 000 $
Constat d'infraction	5 000 $	6 000 $
Revenus d'intérêt	20 800 $	20 800 $
Photocopies et autres	20 400 $	23 900 $
Licence pour chien	3 600 $	0 $
Revenus de location	127 500 $	121 300 $
PAL/Parc St-Jean location kayaks	14 700 $	15 500 $
Cession d’actifs	10 000 $	0 $
Raccord d'eau et d'égout et déchet	3 200 $	6 350 $
TOTAL	**426 500 $**	**418 269 $**
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT		
Sécurité civile	3 800 $	3 800 $
Compensation du Gouvernement (voirie)	129 610 $	129 610 $

Participation MTQ pour CTA Mékinac	108 799 $	110 000 $
Remboursement pour passages à niveau	10 500 $	10 500 $
Remboursement balayage de rues	2 047 $	2 047 $
Subvention TECQ	31 504 $	32 767 $
Subvention PADEM	97 744 $	5 805 $
Subvention PIRL (route 352)	105 665 $	105 770 $
Subvention PIQM	28 986 $	28 986 $
Redevances matières résiduelles	20 000 $	35 855 $
Subvention PRECO	94 975 $	94 975 $
Subvention FEPTEU	0 $	45 396 $
Subvention SHQ/suites du Manoir	12 300 $	13 100 $
TOTAL	**645 930 $**	**618 611 $**
Grand TOTAL DES RECETTES	**3 611 674 $**	**3 671 124 $**

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**BUDGET 2019**	**BUDGET 2020**
Législation	108 055 $	119 146 $
Application de la loi	10 000 $	10 000 $
Gestion financière et administrative	274 300 $	263 300 $
Greffe (élection)	0 $	0 $
M.R.C. Mékinac (évaluation)	68 229 $	70 627 $
Autres (assurance, publicité, don)	80 920 $	84 270 $
TOTAL	**541 504 $**	**547 343 $**
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police (Sûreté du Québec)	175 000 $	180 000 $
Brigadier scolaire et agence de sécurité	18 493 $	17 600 $
Protection incendie/bornes fontaines	176 940 $	182 450 $
Caserne des pompiers	16 450 $	16 001 $
Protection Civil et Premiers répondants	10 925 $	10 300 $
Application du règlement de chien	915 $	755 $
TOTAL	**398 723 $**	**407 106 $**
TRANSPORT ROUTIER		
Mise en valeur	21 680 $	41 550 $
Voirie municipale	260 200 $	290 000 $
Camions municipaux	25 450 $	23 050 $
Pépine/tracteur	28 840 $	39 185 $
Garage municipal	16 400 $	16 400 $
Entrepôt Lacordaire/Groleau	18 440 $	18 175 $
Enlèvement de la neige	335 700 $	366 850 $
Éclairage des rues	14 200 $	13 000 $
Circulation et stationnement	13 000 $	13 000 $
Transport adapté	120 061 $	121 521 $

TOTAL	**853 971 $**	**942 731 $**
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	95 915 $	107 781 $
Réseau d'égout et assainissement eaux	74 870 $	82 750 $
Enlèvement et destruction des ordures	270 400 $	275 845 $
Récupération	88 955 $	109 523 $
Vidange des fosses septiques	55 000 $	60 000 $
TOTAL	**585 140 $**	**635 899 $**
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Coop d'Habitation	20 800 $	28 500 $
Office Municipal d'Habitation	4 000 $	6 000 $
Coop Santé Sainte-Thècle	7 610 $	12 220 $
TOTAL	**32 410 $**	**46 720 $**
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Permis de construction et urbanisme	43 316 $	50 892 $
Promotion et développement	60 704 $	44 700 $
Promotion/développement industriels (SIM)	15 000 $	9 499 $
Promotion/développement (autres)	10 000 $	10 000 $
Programme de revitalisation	51 500 $	45 000 $
TOTAL	**180 520 $**	**160 091 $**
LOISIRS ET CULTURE		
2 Patinoires extérieure	18 500 $	20 700 $
Parc Saint-Jean-Optimiste	83 630 $	82 170 $
Promenade Laurent Naud et fontaine	11 285 $	10 160 $
Parc Bédard/Débarcadère lac du Jésuite	3 025 $	2 625 $
Coin rue Notre-Dame et St-Jacques	1 105 $	1 385 $
Centre de loisirs Éric Bédard	23 070 $	21 520 $
Maison des jeunes	12 450 $	9 000 $
Décoration de la municipalité	10 855 $	14 361 $
Club de ski de fond	4 813 $	5 925 $
Subventions de loisirs (Aréna, école Masson)	15 400 $	14 361 $
Centre communautaire (Hôtel de ville)	124 850 $	120 625 $
Bibliothèque municipale	27 850 $	26 500 $
Culture	6 362 $	3 031 $
TOTAL	**343 195 $**	**332 802 $**
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	**139 016 $**	**116 432 $**
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	**537 195 $**	**445 500 $**
Immobilisation	**0 $**	**0 $**
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	**3 611 674 $**	**3 671 124 $**

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2020

	TAXES 2019	**TAXES 2020**
Taxe foncière générale	$ 0.6050/100	0.6180$/100$
Taxe spéciale - Sécurité publique	$ 0.0750/100	0.0770$/100$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	$ 0.1400/100	0.1400$/100$
	---	---
Total des taxes	**$ 0.8200/100**	**0.8350/100$**

Pourcentage d'augmentation pour les taxes 1,83 %

<u>TAXES DE SERVICE</u>

Tarif service d'eau	$ 90.00 log.	$ 90 00 log.
Tarif service d'égout Logement-commerce	$110.00 log.	$110.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	$135.00	130.00 $
Chalet	$105.00	95.00 $
Camp forestier	$ 50.00	50.00 $
Commerce catégorie no.1	$110.00	110.00 $
Commerce catégorie no.2	$160.00	160.00 $
Commerce catégorie no.3	$275.00	275.00 $
Commerce catégorie no.4	$1000.00	1000.00 $
Commerce catégorie no 5	$2000.00	2000.00 $
Récupération		
Logement et commerce cat. 1	$ 40.00	45.00 $
Chalets	$ 0.00	33,75 $
Commerce catégorie 2	$ 40.00	67,50 $
Commerce catégorie 3	$ 40.00	90,50 $
	---	---
TOTAL TAXES SERVICES PAR MAISON	**$375.00**	**375.00$**

Pourcentage d'augmentation pour les services 0,00 %

Pourcentage d'augmentation pour une maison de 100 000 $: 1,26%
Pourcentage d'augmentation pour une maison de 150 000 $: 1,40%
Pourcentage d'augmentation pour une maison de 200 000 $: 1,49%

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-379 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2020-2021-2022

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le programme de dépenses en immobilisation 2019-2020-2021

DESCRIPTION	**COÛT**
Réfection du réseau d'égout collecteur de la rue Villeneuve à la station de pompage du lac des Chicots	260 000 $
Réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la Rue Bédard Montant disponible dans la TECQ	500 000$
Réfection du réseau d'égout et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques	2 083 000 $
Construction d'un nouveau garage municipal et éco-centre	1 000 000 $

TOTAL PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	**3 843 000 $**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-12-380 : Diffusion des prévisions budgétaires 2020 et du programme des dépenses en immobilisation 2020-2021-2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle diffuse le document des prévisions budgétaires pour 2019 et du programme des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021 par le Publi-sac dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Monsieur Michel Rheault demande où serait construit le nouveau garage municipal.

Monsieur Danny Dionne questionne la hausse de la quote-part à la Régie des incendies du Centre-Mékinac.

Monsieur Michel Rheault demande si des tests ont été faits au garage municipal pour savoir s'il y a de la contamination.

Rés. 2019-12-381: Levée de la séance

À 21 heures, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 décembre 2020, à 21 heures 15 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-12-382 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 21h15;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et décident d'ouvrir la séance à 21 heures

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 21h00 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Avis de motion et dépôt du règlement 370-2020 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception

2. Questions de l'assistance

3. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 370-2020

Bertin Cloutier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 370-2020 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception
- dépose le projet du règlement numéro 370-2019 intitulé Règlement 370-2020 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception.

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2019-12-383: Levée de la séance

À 21 heures 3 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière